



N° D'IMPRIMÉ CV60657545

# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	30/04/2026	26010814

**FONCTIONS CONTRÔLÉES**  
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

**DÉFAILLANCES CONSTATÉES**  
**Défaillances mineures :**  
5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD  
6.1.1.d.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure du berceau AV  
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis AV  
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé ARG

**IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE**  
N° D'AGRÉMENT : S033C324  
RAISON SOCIALE : SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD  
COORDONNÉES : 1 CHEMIN DE LA GRANGE  
33650 MARTILLAC  
Tél : 0556726262

**IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR**  
N° D'AGRÉMENT : 064F1211  
SIGNATURE :

**IDENTIFICATION DU VÉHICULE**

Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation
GL-216-DS (F)	16/12/2022	16/12/2022
Marque	Désignation commerciale	
PEUGEOT	308	
N° dans la série du type (VIN)	Catégorie internationale	Genre
VR3FCYHZTNY628684	M1	VP
Type/CNIT	Énergie	
M10PGTVP1767275	GO	
Document(s) présenté(s)		
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice		

**KILOMÉTRAGE RELEVÉ**  
131128

**MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES**

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.9 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	8 %		17 %	
Forces verticales :	876 daN		605 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	304 daN	320 daN	209 daN	187 daN
Déséquilibre (<20%) :	5 %		11 %	
Forces de freinage (efficacité) :	304 daN	320 daN	209 daN	187 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	68 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	24 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.3 %		-2.2 %	



INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO